

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 203

présenté par
Mme Panot, Mme Mesmeur, M. Le Coq, M. Laisney et Mme Hignet
à l'amendement n° 19 de M. Taché

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.